



culture
montreal
.ca

ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2013

21 PROPOSITIONS POUR ACCÉLÉRER L'ÉDIFICATION DE MONTRÉAL COMME MÉTROPOLE CULTURELLE DURABLE

Culture Montréal sollicite un engagement concret et conséquent des candidats à la mairie et de leurs équipes en vue d'accélérer l'édification de Montréal comme métropole culturelle durable, inclusive, ouverte, cosmopolite, internationale et assumant pleinement son statut et ses responsabilités de deuxième plus grande ville francophone au monde et de premier centre de la francophonie en Amérique.

L'avenir économique, social et environnemental de Montréal passe par une participation culturelle élargie de ses citoyens. L'accès à la création artistique, à la riche vie culturelle de la ville et à son patrimoine est, pour tous, un facteur d'émancipation et d'ouverture au monde et à la diversité. Il permet de mieux comprendre notre histoire et nos enjeux collectifs et, surtout, d'esquisser ensemble une destination commune.

À l'occasion de la campagne électorale municipale de 2013, Culture Montréal avance 21 propositions à réaliser au cours des quatre prochaines années. Ces propositions sont regroupées sous quatre grands axes :

- FAVORISER UNE **PARTICIPATION CULTURELLE** ACCRUE DES CITOYENS
- SOUTENIR DAVANTAGE LA **CRÉATION ARTISTIQUE**
- **S'ALIGNER SUR 2017** COMME MOMENT CHARNIÈRE POUR CÉLÉBRER MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE ET LA PROJETER VERS DE NOUVEAUX OBJECTIFS
- CONTINUER D'INNOVER SUR LE PLAN DU **FINANCEMENT** ET DE LA **GOVERNANCE** DE LA CULTURE



Marie-José Hains

FAVORISER UNE PARTICIPATION CULTURELLE ACCRUE

Une métropole culturelle du 21^e siècle est une ville où les arts, la culture et le patrimoine se vivent au quotidien, dans son centre-ville comme dans chacun de ses quartiers. Le développement culturel doit s'y articuler à travers des valeurs d'excellence pour tous, de qualité de vie, de proximité, d'authenticité, d'inclusion, de gouvernance transparente, d'engagement et de collaboration entre les résidents, artistes, travailleurs culturels, acteurs locaux, gens d'affaires, fonctionnaires et élus. Ces principes de développement culturel sont à la base du mouvement international en faveur de l'Agenda 21 de la culture auquel Montréal et le Québec adhèrent.

La Ville de Montréal a adopté en 2005 l'Agenda 21 de la culture et a reconnu la culture comme quatrième pilier du développement durable en 2011. L'enjeu reste celui de sa mise en œuvre soutenue grâce à la mobilisation des élus et des fonctionnaires en lien avec la population des territoires de la ville. Cet enjeu est au cœur du développement des quartiers culturels.

PROPOSITIONS //

- 1 Que le prochain maire s'engage à soutenir le développement de **politiques et de plans d'action culturels à l'échelle de chaque arrondissement** en concertation avec les milieux de vie – citoyens et acteurs de la communauté – en priorisant l'enjeu de la participation et de la fréquentation des arts, de la culture et du patrimoine.
- 2 Que le soutien aux initiatives et programmes de **médiation culturelle et de loisir culturel** réalisés par la Ville elle-même ou émanant des acteurs culturels soit évalué, bonifié et adapté, avec pour objectif d'augmenter la participation culturelle en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs qui tiennent compte des caractéristiques des divers quartiers et arrondissements de Montréal.
- 3 Que la Ville, dans ses actions d'aménagement urbain, s'assure de créer de véritables **milieux de vie** avec une mixité d'occupations et grâce à une véritable mise en valeur du patrimoine culturel, de l'art public, du design et de l'innovation en architecture.
- 4 Que Montréal et ses arrondissements lancent et complètent une stratégie innovante en matière de **signalisation touristique et culturelle de proximité** qui mette en valeur les institutions, organismes et lieux d'art, de culture et patrimoine.

SOUTENIR DAVANTAGE LA CRÉATION ARTISTIQUE

La qualité, la constance et la diversité de la création artistique assurée par les artistes professionnels établis, de la relève et des pratiques émergentes qui œuvrent seuls, en collectif, au sein de réseaux, d'organismes de toutes tailles ou d'institutions est une condition essentielle et incontournable de l'édification d'une métropole culturelle durable, attrayante et rayonnante. Reconnue et célébrée à l'échelle internationale et objet de fierté et d'identité de ses citoyens, la création artistique montréalaise est un grand atout stratégique à préserver et à soutenir davantage.

Bien que la Ville de Montréal ne soit pas la seule, ni même la première responsable du soutien à la création artistique dans tous ses aspects (formation, création, production, diffusion ou conservation), elle a un rôle décisif à assumer pour la repérer, la stimuler, la défendre, la valoriser, la rendre accessible et la faire rayonner auprès de ses citoyens et à l'échelle nationale, continentale et mondiale. Le prochain maire et les élus de la Ville doivent s'engager à assumer ce rôle avec le courage politique et budgétaire sans lequel la métropole culturelle ne progressera pas au rythme qu'elle mérite et requière. C'est le cas pour le budget du Conseil des arts de Montréal dont on revendique la hausse du budget à hauteur de 20 millions de dollars depuis plus de douze ans.

Montréal doit miser à la fois sur l'exemplarité et sur la collaboration avec tous ses partenaires gouvernementaux et privés **pour maintenir l'élan de la création artistique** qui est à la source même de son statut de métropole culturelle.

PROPOSITIONS //

- 5 Que la prochaine administration municipale s'engage à proposer au Conseil d'agglomération **une augmentation substantielle et progressive du budget du Conseil des arts de Montréal pour qu'il atteigne 20 millions de dollars** à la fin du mandat de quatre ans.
- 6 Que la prochaine administration municipale priorise la préservation et l'implantation d'**ateliers d'artistes à coût abordable**, et cela sur l'ensemble du territoire de la ville, de façon à améliorer les conditions de pratique des artistes professionnels qui contribuent au dynamisme et au rayonnement culturels de la ville aux échelles locale, nationale et internationale.
- 7 Que le prochain maire de Montréal joue un rôle de premier plan pour inciter les **deux gouvernements** à augmenter leurs contributions au financement des **infrastructures et des divers mécanismes et programmes de subventions, de bourses et de crédits d'impôts** qui sont essentiels au maintien d'une activité artistique de haut niveau et à son rayonnement dans la métropole.
- 8 Que la prochaine administration municipale s'engage, en concertation avec les deux gouvernements, à renforcer significativement la facilitation, la représentation, le financement et l'accompagnement nécessaires pour que les **artistes et organismes artistiques et culturels de Montréal accèdent encore davantage aux marchés internationaux**.



S'ALIGNER SUR 2017 COMME MOMENT CHARNIÈRE POUR CÉLÉBRER LA MÉTROPOLE CULTURELLE ET LA PROJETER VERS DE NOUVEAUX OBJECTIFS.

En novembre 2012, les acteurs du développement culturel de la métropole ont pris un temps d'arrêt pour reconnaître les progrès réalisés depuis cinq ans et se remobiliser en vue de l'aboutissement du Plan d'action 2007-2017.

Montréal aura 375 ans en 2017. Ce sera aussi l'occasion de souligner les 50 ans de l'Expo 67, qui reste à ce jour le souvenir le plus vif, le sommet inégalé des célébrations du centenaire du Canada, qui fêtera quant à lui ses 150 ans. Ce triple anniversaire s'impose comme horizon en matière de développement culturel pour la prochaine administration municipale dont le mandat correspondra avec le dernier droit des préparatifs et une portion significative de l'année des célébrations.

PROPOSITIONS //

- 9 Que le nouveau maire de Montréal interpelle ses partenaires du Comité de pilotage de Montréal, métropole culturelle dès le début de son mandat pour que **la réalisation intégrale du Plan d'action 2007-2017 soit assurée** et que commence l'élaboration d'**objectifs post 2017**.
- 10 Que la Ville profite des anniversaires de 2017 pour doter Montréal de **legs permanents exemplaires en matière d'infrastructures** en respectant les critères et principes suivants : contribution réelle du projet au développement culturel et à la participation citoyenne; apport à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus; retombées sociales, économiques et urbaines durables; qualité du processus de développement du projet.



11

Que la Ville favorise des **choix de programmation des célébrations de son 375^e anniversaire** qui sont en accord avec sa politique culturelle et avec son statut de métropole culturelle en initiant et en soutenant des projets qui mettent en valeur **ses créateurs, ses institutions et ses citoyens comme participants culturels**, au centre-ville et à l'échelle de chacun de ses quartiers, à la fois différenciés et en lien les uns avec les autres. Tout en soutenant des activités de célébrations éphémères, la Ville ne doit pas négliger l'action en continu de ses artistes et organismes culturels et se préoccuper des **legs immatériels** post 2017.

12

Que Montréal prenne avantage du 375^e anniversaire pour se présenter au monde comme **ville de culture et centre culturel de la francophonie en Amérique** et comme **deuxième plus grande ville francophone au monde**, tout en affirmant sa **réalité cosmopolite** et en affichant ses **engagements et réussites en matière de diversité**.

13

Que Montréal accueille en 2017 une **grande rencontre internationale** d'experts et de praticiens pour faire avancer la réflexion et les initiatives concrètes afin que les métropoles et capitales culturelles innovent et progressent sur le plan du **développement durable** et de la **résilience**.



CONTINUER D'INNOVER SUR LE PLAN DU FINANCEMENT ET DE LA GOUVERNANCE DE LA CULTURE

Afin de réaliser ses ambitions et son destin de métropole culturelle dans une perspective durable, Montréal doit continuer d'innover sur le plan du financement et de la gouvernance de son développement culturel. Culture Montréal propose que la Ville actualise et mette en œuvre les principes de l'Agenda 21 de la culture en renforçant la dynamique entre les élus, l'appareil municipal, les organisations de la société civile et l'ensemble des citoyens dans la recherche d'un juste équilibre entre les intérêts communs et privés.

PROPOSITIONS //

- 14 Que le prochain maire de Montréal joue un rôle éminemment actif au sein du **Comité de pilotage de Montréal, métropole culturelle**, qui constitue un modèle unique et efficace de gouvernance et de concertation en regroupant les élus responsables des deux gouvernements et des plateformes ouvertes que sont la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Culture Montréal.
- 15 Que la prochaine administration municipale s'engage à ce que le **taux de croissance des dépenses directes en culture** (à l'exclusion des dépenses en immobilisations et en fonctionnement de l'appareil municipal) **soit au moins égal à celui des dépenses globales de la Ville** afin de soutenir adéquatement et de façon continue tant les grands événements que les initiatives de plus petite envergure qui contribuent à la dynamique culturelle de Montréal.
- 16 Que l'**Entente sur le développement culturel de Montréal** négociée et signée entre Montréal et le gouvernement du Québec soit bonifiée grâce à une **injection de fonds supplémentaires de la Ville appariés par Québec** et que la priorité soit donnée à l'accès et à la participation culturelle des citoyens de toutes origines et conditions.
- 17 Qu'une **enveloppe budgétaire distincte soit dédiée au développement des quartiers culturels**. Cette enveloppe, hors infrastructures et dépenses de l'appareil municipal, serait consacrée au soutien d'initiatives culturelles innovantes à l'échelle locale, telles que les initiatives de concertation, les projets culturels hors-les-murs et le développement d'incitatifs à la participation des acteurs économiques locaux.

- 18 Que la nouvelle administration municipale explore, dès la première année de son mandat, de **nouvelles sources de financement continu** pour les arts et la culture, notamment la perception d'une **taxe dédiée sur les panneaux d'affichage**, une mesure qui a déjà fait ses preuves à Toronto et à Vancouver.
- 19 En conformité avec les principes de transparence et de participation à la base de l'Agenda 21, que la prochaine administration s'engage à faire preuve de **transparence exemplaire dans la discussion et le choix des priorités en matière de culture**, que ce soit dans le cadre du budget annuel de la Ville ou lors du renouvellement de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, qui dépasse les 120 millions de dollars.
- 20 Que tous les **plans de développement et d'aménagement sur le territoire** – à l'échelle des arrondissements, de la ville, de l'agglomération et de la communauté métropolitaine – soient empreints des principes de l'**Agenda 21 de la culture** adopté par Montréal.
- 21 Que des mécanismes permettant d'établir une **cohérence entre ces différents plans et stratégies** soient mis en place et que ces mécanismes incluent une véritable reddition de compte publique et ouverte aux questions et suggestions des citoyens.



Marie-José Hains